

ENQUÊTE SUR LE POUVOIR JUDICIAIRE

SURCHARGÉ ET STRESSÉ, LE POUVOIR JUDICIAIRE SE SOIGNE

Les commentaires de Valérie Duby dans le journal « 20 minutes » du 4 juillet 2007, me font sourire à plus d'un titre.

Que des greffières s'évanouissent, cela arrive dans toutes les professions. N'est-ce pas mesdames ! Que des collaborateurs soient victimes de violences verbales, c'est possible, mais peu probable. Pour la moindre injure, vous êtes coffré, amendable, ou plus si..., si....

Le Procureur général, Daniel Zappelli veut être transparent sur ce dossier. Il le dit, certes, mais je trouve anormal qu'on puisse établir des conclusions sur une enquête lorsque la totalité des collaborateurs n'ont pas rendu « leur copie ». En effet, sur 450 questionnaires distribués, seuls 250 ont été retournés. Or, c'est un peu comme pour les votations, les mécontents ont le tort de s'abstenir de voter... Cette majorité silencieuse est largement passée à l'as, mais fausse les statistiques.

Revenons au bémol relevé dans cette enquête, à savoir la surcharge chronique de travail. Et dans l'enseignement, ne devons-nous pas travailler jusqu'à point d'heure pour préparer les leçons, corriger les travaux, assister aux conseils d'école, recevoir les parents, etc... Dans les services officiels, présentez-vous à une minute de la fermeture des guichets. On vous répondra : c'est fermé. Quant aux heures supplémentaires, personne ne peut en faire contre sa volonté. A plus forte raison dans les bureaux de l'Etat, ou contre rémunération : pécuniaire ou vacances supplémentaires.

Enfin, pour clore le sujet, parlons du stress dont sont victimes ces fonctionnaires. Le stress serait-il le seul fait des collaborateurs du pouvoir judiciaire ? Dans tous les domaines d'activités, qui n'en souffre pas ? Que dire alors des pompiers et de la Police ? Ne sont-ils pas davantage exposés au stress et aux dangers de toutes sortes, eux ?

Le Procureur général de la République devrait être content si plus de 90% du personnel se déclare satisfait de son travail. Mais, voilà, s'agit-il du 90% sur 450 ou 90% sur 250 fonctionnaires ? Quant à engager un directeur de la sécurité, on peut faire à moins.

La sécurité de « l'honorable maison » doit suffire, telle qu'elle existe actuellement. D'ailleurs le poste de police est à côté, et celui-là, il est toujours fonctionnel pendant les horaires officiels d'ouverture du Palais de justice.

Leïla Elisabeth Pellissier

13 juillet 2007